

**Abdelhak BENHAMOUDA,
Secrétaire général de l'UGTA,
est plus confiant que jamais :**

"La majorité des grévistes sont déjà à leurs postes grâce à nos syndicats"

Comment le monde du travail a-t-il reçu et vit-il l'état de siège ? Quelles conséquences a-t-il sur ce monde ?

Le destin de l'UGTA se recoupe admirablement bien avec celui de son Secrétaire général, Abdelhak Benhamouda. «Les slogans ne nourrissent pas le peuple, les discours ne l'hébergent pas, les fetwas ne l'habillent pas». Cette méditation est fort appropriée au moment des plus grandes surenchères que nous traversons. Il le dit en appui sincère à la vocation sociale de l'UGTA dont il précise qu'elle n'a «aucune autre tutelle que les travailleurs.»

La position de l'UGTA a été claire dès le départ : ni soutien, ni dénonciation. Lorsque l'état de siège a été décrété, nous nous sommes posés des questions pertinentes, est-ce que la sécurité était assurée ? Est-ce que la stabilité était effective ? Est-ce que les citoyens, les libertés publiques, les libertés individuelles n'étaient pas sérieusement menacés ?

Nous nous sommes posés ces questions pendant la période de désobéissance civile. Il s'agissait bien de désobéissance civile, car pour nous le mot d'ordre de grève avait échoué dès les premiers jours. En effet, la majorité des unités et entreprises n'ont pas atteint 2-3 % des effectifs. Certes, dans des cas isolés, cette proportion avait atteint jusqu'à 30 %, mais ils restent des cas isolés.

Pour avoir disposé de statistiques qui se recoupent fort bien avec celles des inspections du travail, nous évaluons avec précision à 4,75 % le taux. Il faut y inclure tous les cas d'autorisations d'absence, de congés de détente, de congés de maladie et de récupérations, comme cela a été le cas pour les régions du Sud. Nous avions par la même occasion particulièrement souligné le phénomène suivant : la majorité des meneurs de «grève» étaient paradoxalement en congé, de détente, de maladie ou de récupération. Autre paradoxe, nous les avons retrouvés sur poste juste après les événements, tandis que ceux qui ont suivi leurs injonctions se sont retrouvés licenciés, suspendus ou, tout au moins, avec des retenus sur salaires.

C'est une situation qui témoigne largement d'une malbonnété. C'est pourquoi, nous avions soutenu, et le temps nous a donné raison, qu'il ne s'agissait pas d'une grève, car si c'en était une, ceux qui l'ont décidée auraient été les premiers à l'observer. C'est la raison pour laquelle



l'incitation à la désobéissance civile s'apparente à une aventure.

Revenons à l'état de siège, si vous le voulez bien.

Il est important de vous imprégner des conditions qui l'ont précédé. Pendant la période de désobéissance, des citoyens ont été intimidés et d'autres agressés. Des entreprises ont failli être fermées. On a été jusqu'à organiser des sabotages économiques. Ont été également visés des centraux téléphoniques, des centrales électriques, des unités d'hydrocarbures, dans l'intention de paralyser le pays. Face à cette situation, nous avons observé un laxisme, un vide. C'est pourquoi, bien avant la proclamation de

l'état de siège, l'UGTA a dit : ou l'Etat et ses services assurent la sécurité du citoyen, ou nous risquons d'aller, pour ceux qui en ont les moyens, vers des situations d'autodéfense. Ce qui ne pouvait être le cas pour la majorité du peuple, pour la masse. Il n'y avait alors pas d'autre alternative : ou l'ANP intervient pour assurer la sécurité du pays ou, pourquoi pas, c'est l'intervention des casques bleus des Nations Unies, pendant que certains poussaient à ce que d'autres forces étrangères interviennent. C'est la raison pour laquelle nous sommes pour l'état de siège. Il n'y avait pas d'autre voie. Entre ma liberté individuelle et l'avenir du pays, ma préférence va naturellement à ce dernier. En même temps, nous soutenons que l'état de siège doit aider à renfor-

cer le consensus démocratique et à préserver les acquis patriotiques. Si tel est le cas, nous sommes toujours pour. Jusqu'à preuve du contraire, l'ANP n'a observé aucun dépassement. A notre connaissance, et nous nous en tenons au monde du travail, aucun dépassement, de quelque nature qu'il soit, n'a été enregistré. Bien plus, s'agissant d'un monde naturellement mouvementé, pour les développements intérieurs aux entreprises et sans rapport avec les événements, aucune intervention militaire n'a été signalée.

Personne ne souhaite évidemment que l'état de siège se prolonge. Le programme d'action de l'UGTA est gelé à 60 %. C'est une preuve supplémentaire qu'en cas de désordre, ce sont les travailleurs qui paient la facture. (suite p. 22)

sont déjà à leurs postes"

millions d'adhérents. Ce, en dépit de quoi, des partis continuent à soutenir qu'elle n'est pas représentative, légitime ou légale. Pourtant, sans toujours nommer personne, force est de constater que nombre d'entre eux n'ont pu fidéliser leurs membres fondateurs. Et ils osent parler de légitimité. Ce qui impose, en quelque sorte, un devoir d'objectivité. C'est ce sens que nous donnons à notre appel à la concorde et à la tolérance, lancé à l'occasion du 5 juillet, fête de l'indépendance. Nous invitons toutes les parties prenantes à la situation à faire de cette date l'occasion d'une «pause» pour interpeller leurs consciences.

Pour clore le volet partisan, quels sont vos rapports actuels avec le FLN ?

On nous pose souvent cette question. En toute objectivité, nous disons à ceux qui la posent que l'écrasante majorité des responsables actuels sont tous issus du FLN. C'est dite que, de façon directe ou indirecte, ils sont tous impliqués et responsables de la situation. Dans le même ordre d'idées, si les dirigeants de partis, qui étaient pour le FLN, le restent, l'UGTA ne peut pas être l'être. Si, en revanche, le FLN est contre personne, nous ne sommes, même soustraits à l'impact du pays, que des citoyens algériens, affranchis de leurs problèmes, de leurs malaises pour que, si demain ils arrivaient au pouvoir, isolément ou en alliances, leurs problèmes internes n'aient pas d'impact sur la bonne marche du pays. Il ne faut donc pas perdre de vue qu'ils peuvent être amenés à diriger, à gouverner. De la même façon, il va de leur intérêt que l'UGTA soit une organisation forte. Ils gagnent à y voir un partenaire puissant. Lorsque vous négociez avec un Etat fort et qu'il serre la vis, le moins qu'il puisse vous donner est cent dinars. Si vous négociez avec un PMA - pays des moins avancés - en faisant un effort exceptionnel, il vous en accordera un.

A défaut de partenaires puissants,

c'est le vide et le malaise. Or, le malaise dans le monde du travail, peut être source de graves conséquences.

La confusion action syndicale et action politique a amené des partis à songer et d'autres à déclencher des grèves politiques. Qu'en pensez-vous ?

En deux mots, nous soutenons, comme son nom l'indique, que le monde du travail reste pour le travail et n'a rien à la politique. Dès lors que des partis politiques décident de s'y implanter, il faut qu'ils aient le courage de retirer leurs dossiers du ministère de l'Intérieur pour les déposer au ministère de affaires sociales. C'est ce type de confusion qui les amène à soutenir la constitutionnalité de la grève politique. Ce à quoi nous disons non. Car, si chaque parti devait déclencher sa grève politique, considérant qu'à ce jour 47 partis ont été déjà agréés, à raison d'une grève politique de deux ou trois jours par parti, nous avons déjà perdu toute l'année.

Si l'UGTA dit oui à la grève politique d'un parti, elle ne pourra pas dire non à celle d'un autre. Ce la revient à diviser les collectifs de travailleurs. Sans oublier qu'après chaque grève politique, c'est le syndicat qui pèse la balance.

Il est un peu le cas de l'UGTA en ce qui concerne la dernière grève politique du FIS.

Je rappelle ce que j'ai dit au début de notre entretien : bien qu'une minorité de travailleurs y aient pris part, le parti qui en a pris l'initiative a offert à ceux qui voulaient l'observer toutes les «garanties». Or, jusqu'à preuve du contraire, toutes ces garanties se sont révélées mensongères. Que ceux qui ont donc mené aux travailleurs grévistes les réintègrent !

Des travailleurs ont été victimes de licenciements bien avant la grève du FIS. Ils ont pourtant pour eux le droit, des décisions de justice. Et personne n'en parle. Appréciez le raisonnement parti-



san. C'est comme si les travailleurs pouvaient être classés en plusieurs collèges. Personne n'a, par exemple, songé à dire que le 5 juillet pouvait être l'occasion de la réintégration des travailleurs abusivement licenciés. Non. On a préféré s'étendre, à longueur de discours, sur le cas des «travailleurs grévistes» - par référence à la «grève» du FIS - en passant sous silence les grèves légales, strictement syndicales, où seules les revendications sociales et de travail ont prévalu. Non, ceux-là n'ont pas droit au travail !

Il n'y a donc pas de rapport entre la grève des 12 et 13 mars dernier, largement suivie à l'appel de l'UGTA et celle, illimitée, décidée par le FIS ?

L'UGTA commence à déranger. Les gens, on le sait, ont diversement apprécié sa grève générale des 12 et 13 mars. Forcé est de reconnaître qu'elle a participé à l'approfondissement du processus démocratique. Aucun incident, aussi minime soit-il, n'a été signalé. Pourtant, l'écrasante majorité des travailleurs ont répondu à son appel. Nous avons également constaté que la grève a soulagé bien des citoyens de

leur angoisse.

Bien des partis ont, rappelez-vous, chose aussi : l'UGTA est partie prenante de l'histoire de ce pays. Elle ne résulte pas d'un «coup de tête» de dix ou quinze personnes. N'en déplaise à ceux qui espèrent l'envoyer en réanimation, avant de l'affecter à la morgue, l'UGTA est toujours vivante parce qu'elle suit une ligne nationaliste. Cela est important. Au même titre que la ligne la situant au dessus des partis et qui ne signifie pas du tout qu'elle soit leur tutelle. C'est dire, qu'au risque d'aller inéluctablement vers une démocratie de façade, il reste à de départir de la situation d'avant les événements et, plus encore, de ne pas rater les rendez-vous avec l'histoire parce qu'ils ne se présentent pas chaque année.

Qu'avez-vous fait en faveur des travailleurs grévistes du FIS ?

Un : par principe, nous ne pouvons pas être contre des travailleurs. Ce pourquoi, l'UGTA est d'ailleurs mise à l'index. Elle défendrait, prétend-on, n'importe qui.

Deux : la défense d'un travailleur, delà de sa personne, est celle d'une famille, de ses enfants. Pour

ouvrir une parenthèse, certains partis moralisateurs nous ont accusés de «syndicat du ventre». Ils oublient que si le ventre n'est pas plein et bien couvert, aucune valeur n'est concevable. Un jeune qui ne peut assouvir sa faim est la proie à la déviation, la délinquance, le vol, la drogue. De la même manière, une jeune fille ne peut être préservée de la débauche si elle se trouve dans les mêmes conditions. Les slogans ne nourrissent pas les masses, les discours ne les hébergent pas et les fetwas ne les habillent pas. Ce pourquoi nous veillons à la dignité des travailleurs.

Les cas que vous signalez résultent d'une situation exceptionnelle qui demande discernements. Lorsque le mot d'ordre de grève politique a été lancé, l'UGTA n'a empêché personne de le suivre. Alors que, je le répète, certains partis avaient appelé au boycott de sa grève. Nous avions alors pris soin de préciser : non à la grève politique. Pour des raisons multiples. Nous avions appelé à jurer avant de plonger, sachant préalablement et certainement ce à quoi cela pouvait mener. Les partis concernés par les cas en question doivent mettre la main à la pâte. De quoi sont-ils capables ? D'une impuissance totale à les réintégrer. Sans faire de bruit, l'UGTA peut vous assurer que la majorité des grévistes sont déjà à leurs postes grâce à ses syndicats d'entreprises. Le peut vous l'annoncer officiellement. Restent les crimes économiques résultant d'actes qui ont bloqué des activités assurant à un secteur géographique donné gaz, eau et électricité. Celui qui menace de faire exploser une tour de contrôle d'une centrale électriques ou de mettre à feu une zone pétrolière ne fait pas grève. Tout comme celui qui abandonne son poste pendant quinze jours. Lui, non plus, n'est pas en grève car cette dernière suspend la relation de travail sans y mettre fin. Par conséquent, le travailleur réellement gréviste est tenu de rester dans l'enceinte de l'entreprise.

Un entretien réalisé par Ammar BELHIMER